



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-133 : RÉGIE CULTURELLE : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CLAMECY ET L'ASSOCIATION LA CASBAH CONCERT THE BLAZE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la convention de partenariat proposée dans le cadre du concert de THE BLAZE, avec l'association La Casbah, s'agissant de l'organisation d'un repas partagé et de la tenue d'un stand pour la vente de produits alimentaires sur site.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la convention de partenariat telle que présentée en Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

